

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 9 août 2010 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauregard
Les conseillers : M. Marc Bachand
M. Conrad Daviau
M. François Légaré
M. Bernard Bédard

Étaient absents : Mme Diane Ferland
M. Stéphane Beauchemin

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

139-08-2010

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Bernard Bédard
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Questions de l'assemblée;
4. Adoption des procès-verbaux des sessions du 5 et du 13 juillet 2010;
5. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
6. Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 afin de favoriser une implantation harmonieuse des éoliennes domestiques sur le territoire de la Municipalité du Canton de Roxton – Déterminer la date de l'assemblée publique de consultation;
7. Rapport de l'inspecteur municipal;

8. Collecte des pneus usés;
9. Octroi du contrat de pavage du chemin de la Source;
10. Liste des comptes;
11. Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier – Approbation de dépenses;
12. Divers :
 - 12.1. Demande de nettoyage du cours d'eau Viens à Acton Vale;
13. Rapport des comités;
14. Correspondance;
15. Questions de l'assemblée;
16. Levée de l'assemblée.

Arrivée de M. Stéphane Beauchemin à 19h34.

140-08-2010

4. **Adoption des procès-verbaux des séances du 5 et du 13 juillet 2010**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 5 et du 13 juillet 2010;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux tels que rédigés.

Adoptée

141-08-2010

5. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments – Demande de dérogation mineure de M. Dominic Auclair**

CONSIDÉRANT QUE M. Dominic Auclair procède à une demande de dérogation mineure pour sa propriété située au 287, rang Sainte-Geneviève (lot # 3-841-479, matricule # 8147 75 7889);

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'agrandissement de la résidence en cour latérale afin de déplacer le salon de coiffure situé au sous-sol de la résidence vers l'agrandissement projeté.

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement projeté est de 12'-9" (soit 3,90 mètres) et que la marge de recul latérale minimale est de 3,0 mètres pour la zone 101 à la grille des usages principaux et des normes du règlement de zonage 181-2003.

CONSIDÉRANT QUE selon le plan de l'arpenteur-géomètre, il est possible d'agrandir la résidence de 9'-9" (soit 2,97 mètres) en respectant la marge de recul latérale de 3,0 mètres;

CONSIDÉRANT QUE selon le demandeur, un agrandissement de 2,97 mètres ne permet pas d'avoir un espace suffisant pour installer tout l'équipement nécessaire au bon fonctionnement du salon de coiffure et que cet agrandissement est rendu nécessaire puisqu'il manque d'espace pour sa famille dans la maison et pour rendre plus sécuritaire l'utilisation de l'entrée de cours de sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste donc à autoriser un empiètement dans la marge de recul latérale de 0,9 mètre ce qui portera la marge de recul latérale à 2,1 mètres au lieu de 3,0 mètres;

CONSIDÉRANT QU' outre la dérogation demandée, le projet est entièrement conforme aux règlements d'urbanisme et autres lois et règlement applicables;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. Conrad Daviau

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la dérogation mineure demandée.

Adoptée

142-08-2010

5. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Conrad Daviau

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

6. **Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 afin de favoriser une implantation harmonieuse des éoliennes domestiques sur le territoire de la Municipalité du Canton de Roxton – Déterminer la date de l'assemblée publique de consultation**

Les membres du conseil conviennent que l'assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement modifiant le

règlement de zonage numéro 181-2003 afin de favoriser une implantation harmonieuse des éoliennes domestiques sur le territoire de la Municipalité du Canton de Roxton se tiendra le 7 septembre 2010 à 19h15.

143-08-2010

7. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Marc Bachand appuyé par M. Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal tel que rédigé.

Adoptée

144-08-2010

8. **Collecte des pneus usés**

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin appuyé par M. Bernard Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers que la collecte des pneus usés soit fixée au 18 septembre 2010.

Adoptée

145-08-2010

9. **Octroi du contrat de pavage du chemin de la Source**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a transmis des appels d'offres auprès de 3 entrepreneurs pour le pavage du chemin de la Source;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 9 août 2010 à 15h00, les personnes suivantes étaient présentes :

- Mme Caroline Choquette, d. g. et sec.-très.;
- Mme Denyse Viens, d.g. et sec.-très. adjointe;
- M. Richard Blanchette, inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'ouverture des soumissions est le suivant :

Entrepreneurs	Montant total de la soumission
Asphalte Gazaille	58 179.16 \$
Construction DJL	45 571.34 \$
Pavage Maska	46 379.78 \$

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Marc Bachand

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction DJL au coût de 45 571,34 \$ taxes incluses.

Adoptée

146-08-2010

10. Liste des comptes

Salaires nets de juillet 2010 incluant rémunération des élus	13 306,32\$
Receveur général du Canada - D. A. S.juillet 2010	1 608,48\$
France Rochette - entretien ménager	230,00\$
Financière Banque Nationale inc. - intérêts emprunt	2 900,88\$
MégaBuro - service photocopieur	67,41\$
Ville de Granby - entente Loisirs	1 557,68\$
Société canadienne des Postes - publipostage -permis de brûlage	55,81\$
Transport collectif MRC Acton – fr. trans. entente Maison Jeunesse	10,50\$
Bell - cellulaire	85,35\$
Jacques Fleuriste - fleurs	90,30\$
Copie-Tek - réparation imprimante	221,89\$
Fonds de l'information foncière - mutation	9,00\$
MRC d'Acton - cours d'eau riv. Castagne - fact.partielle	3 033,98\$
Pg Govern - enveloppes	208,82\$
Diane Ferland - frais de déplacement kilométrage	12,80\$
FQM - 2 inscriptions congrès FQM -	1 382,72\$
Martech - panneau signalisation	60,95\$
Paframa - essence	153,54\$
E. Côté et Fils - huile, pinceau, drain	116,45\$
Somavrac - abat-poussière - rg Charlebois, Quartier-Auger	4 926,99\$
Mini Excava. Guy Lequin - barrage de castors/ fossé Ste-Geneviève	888,90\$
Consumaj - honoraires - devis travaux 9e Rang	5 056,80\$
Lou-Tec - location rouleau compacteur	1 624,27\$
Dépanneur les Frères Claude - essence	51,44\$
Excavation Daigle - travaux ponceau et dynamitage Quartier-Auger	927,39\$
Genivar - services d'ingénierie - travaux 8e rang , che. Guilmain	30 058,62\$
La Pensée de Bagot - appel d'offres réfection du 8e rang et ch. Guilmain	460,53\$
Alain Boyer - réserve concassé	239,55\$
Embelliron - creusage fossé ch .de la Mine	632,10\$
Daniel Ferland - accotement rang Ste-Geneviève	599,13\$
Carrière d'cton Vale - pierre concassée - réparation 5e Rang	382,52\$
Yanick Cabana - fossé 5e rang, 9 rang, Petit 11, accot. Ste-Geneviève	4 184,87\$
Ramagex - tapis	56,38\$
Hydro-Québec - éclairage publique	200,79\$
Constructo- avis appel d'offres - 8e rang	56,44\$
Sani-Éco - ordures août 2010	6 360,51\$
Roland Thibault - chevreuil	29,19\$
Hydro-Québec - station pompe	62,08\$
SPA Granby - récupération chien errant	242,00\$

Ville d'Acton - service préventionniste - mai et juin 2010	1 266,71\$
Village de Roxton Falls - serv des PR juillet 2010	508,88\$
Régie intermunicipale incendie - 3e versement	17 061,00\$
Cooptel – téléphone	254.63\$
Belle Mobilité – cellulaire	77.27

TOTAL : 101 321.87\$

Il est proposé par M. Marc Bachand
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers que ces comptes soient
payés et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la
Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires
au paiement de ces comptes prévus au budget.

11. **Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier –
Approbation des dépenses**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

147-08-2010

12.1 **Demande de nettoyage du cours d'eau Viens à Acton Vale**

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Acton Vale a reçu une demande
d'intervention dans une partie du cours d'eau Viens sur une
distance approximative de 1 500 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le bassin versant du cours d'eau Viens
inclut certaines superficies contributives dans le Canton de
Roxton;

CONSIDÉRANT QUE dans l'éventualité où la MRC d'Acton
décide d'effectuer les travaux d'entretien demandés, les coûts
seront répartis entre la Ville d'Acton Vale et le Canton de Roxton
au prorata de leur superficie contributive respective au bassin
versant;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
appuyé par M. Marc Bachand
et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer cette demande et
les frais engagés seront acquittés à même le fonds général.

Adoptée

13. **Rapport des comités**

M. Bernard Bédard

Voirie : Réunion de chantier pour le pont du chemin Laprade à Longueuil.

14. **Correspondance**

Les membres du conseil ont tous reçu le bordereau de la correspondance reçue.

148-08-2010

16. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. Conrad Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 07.

Adoptée

Stéphane Beauregard
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauregard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.
